



RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ
ET DE LA LÉGALITÉ

N° Spécial

17 Avril 2019

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE
RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial DCL du 17 Avril 2019

SOMMAIRE

Arrêtés	Date	DIRECTION DE LA CITOYENNETE ET DE LA LEGALITE	Page
DCL/BRGE N° 2019-75	12.04.2019	Arrêté retardant l'heure de clôture du scrutin pour l'élection des représentants au Parlement européen du 26 mai 2019 dans les communes du département des Hauts-de-Seine.	3
DCL/BRGE N° 2019-76	12.04.2019	Arrêté instituant les bureaux de vote dans la commune d'Asnières-sur-Seine.	4
ANNEXE		Annexe à l'arrêté DCL/BRGE n° 2019-76 du 12 avril 2019	6
DCL/BRGE N° 2019-77	12.04.2019	Arrêté modifiant l'arrêté DCL/BRGE n° 2018-273 du 17 décembre 2018 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargés de la régularité des listes électorales dans la commune de Sèvres	19
DCL/BRGE N° 2019-78	12.04.2019	Arrêté modifiant l'arrêté DCL/BRGE n° 2018-254 du 17 décembre 2018 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargés de la régularité des listes électorales dans la commune de Châtenay-Malabry	21



PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Arrêté DCL/BRGE n° 2019-75 du 12 avril 2019 retardant l'heure de clôture du scrutin pour l'élection des représentants au Parlement européen du 26 mai 2019 dans les communes du département des Hauts-de-Seine.

LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

Vu le code électoral et notamment son article R 41,

Vu le décret n° 2019-188 du 13 mars 2019 portant convocation des électeurs pour l'élection des représentants au Parlement européen,

Vu les avis formulés par Mesdames et Messieurs les maires du département,

Considérant qu'il y a lieu, pour faciliter aux électeurs l'exercice de leur droit de vote, de retarder l'heure du scrutin,

Sur la proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture,

A R R E T E

Article 1 : Pour l'élection des représentants au Parlement européen du 26 mai 2019, le scrutin sera ouvert à huit heures et clos à vingt heures dans toutes les communes du département des Hauts-de-Seine,

Article 2 : Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture, Mesdames et Messieurs les maires du département sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché au plus tard le mardi 21 mai 2019 dans toutes les communes du département et publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le département.

Nanterre, le 12 avril 2019

Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général

Vincent BERTON



PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Arrêté DCL/BRGE n° 2019-76 du 12 avril 2019
instituant les bureaux de vote dans la commune d'Asnières-sur-Seine

LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

Vu le code électoral et notamment les articles L.12, L.13, L.17, L.125 et R.40,

Vu la loi organique n° 2016-1046 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne autre que la France pour les élections municipales,

Vu la loi n° 2016-1048 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales,

Vu le décret n° 2014-256 du 26 février 2014 portant délimitation des cantons dans le département des Hauts-de-Seine,

Vu le décret n° 2018-350 du 14 mai 2018 portant application de la loi organique n° 2016-1046 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne autre que la France pour les élections municipales et de la loi n° 2016-1048 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales,

Vu la circulaire du ministère de l'Intérieur du 12 juillet 2018 relative à la mise en œuvre de la réforme des modalités d'inscription sur les listes électorales entre le 1^{er} septembre 2018 et le 31 décembre 2019,

Vu l'arrêté DCL/BRGE n° 2018-140 du 8 août 2018 instituant les bureaux de vote dans la commune d'Asnières-sur-Seine,

Vu la demande du maire d'Asnières-sur-Seine,

Sur la proposition du secrétaire général de la préfecture,

ARRETE

ARTICLE 1 : les électeurs de la commune d'Asnières-sur-Seine sont répartis dans les bureaux de vote dont la liste et le périmètre sont précisés en annexe jointe au présent arrêté.

ARTICLE 2 : les Français établis hors de France, les militaires, les marinières, les personnes détenues, les forains et gens du voyage seront inscrits sur la liste électorale du bureau centralisateur, lorsqu'il s'avérera impossible de localiser, à l'intérieur de la commune, leur attache avec un bureau de vote.

/...

ARTICLE 3 : le bureau centralisateur pour chaque scrutin est fixé comme suit :

Elections	Bureaux centralisateurs
Présidentielles, européennes, législatives (2 ^{ème} circonscription), régionales, départementales (canton n° 2 : Asnières-sur-Seine), municipales et référendums	Bureau n° 1 Mairie 1 Place de l'Hôtel de Ville
Départementales (canton n° 12 : Courbevoie-1)	Bureau 16 Centre Administratif Belfort 23 rue de Belfort

ARTICLE 4 : les périmètres des bureaux de vote sont pris en compte dans l'établissement des listes électorales.

ARTICLE 5 : le présent arrêté entre en vigueur à compter de sa publication.

Les dispositions antérieures au présent arrêté sont abrogées.

ARTICLE 6 : le secrétaire général de la préfecture, le maire de la commune d'Asnières-sur-Seine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le département.

Nanterre, le 12 avril 2019

Le Préfet
Pour le Préfet, et par délégation
Le Secrétaire Général

Vincent BERTON

ASNIERES-SUR-SEINE – LISTE DES BUREAUX DE VOTE

ANNEXE à l'arrêté DCL/BRGE n° 2019-76 du 12 avril 2019

Numéro	Désignation	Adresse	Canton
1 Bureau centralisateur	MAIRIE	1, place de l'hôtel de ville	N° 2 Asnières-sur-Seine
2	C.A.S. ANCIEN TRIBUNAL D'INSTANCE	16, place de l'hôtel de ville	N° 2 Asnières-sur-Seine
3	ECOLE ELEMENTAIRE H.G. FONTAINE	4, rue H. G. Fontaine	N° 2 Asnières-sur-Seine
4	ECOLE MATERNELLE NORMANDIE	12, rue de Normandie	N° 12 Courbevoie-1
5	ECOLE MATERNELLE NORMANDIE	6, rue de Normandie	N° 12 Courbevoie-1
6	ECOLE MATERNELLE REJANE	2-6, rue de Nanterre	N° 12 Courbevoie-1
7	ECOLE ELEMENTAIRE MAURICEAU	Rue Edmé Périer	N° 2 Asnières-sur-Seine
8	ECOLE ELEMENTAIRE VOLTAIRE	60, rue de la comète	N° 2 Asnières-sur-Seine
9	ECOLE ELEMENTAIRE H.G. FONTAINE	4, rue H.G. Fontaine	N° 2 Asnières-sur-Seine
10	ECOLE ELEMENTAIRE VOLTAIRE	60, rue de la comète	N° 2 Asnières-sur-Seine
11	ECOLE SAINT-EXUPERY	29, rue de Prony	N° 2 Asnières-sur-Seine
12	ECOLE ELEMENTAIRE H.G. FONTAINE	4, rue H.G. Fontaine	N° 2 Asnières-sur-Seine
13	ECOLE ELEMENTAIRE AULAGNIER	87, rue Pierre Boudou	N° 2 Asnières-sur-Seine
14	ECOLE ELEMENTAIRE AULAGNIER	87, rue Pierre Boudou	N° 2 Asnières-sur-Seine
15	ECOLE ELEMENTAIRE FLACHAT	48, rue de Chanzy	N° 12 Courbevoie-1
16 Bureau centralisateur	CENTRE ADMINISTRATIF BELFORT	23, rue de Belfort	N° 12 Courbevoie-1
17	ECOLE MATERNELLE FLACHAT	32, rue Parmentier	N° 12 Courbevoie-1
18	ECOLE ELEMENTAIRE JEAN D'ORMESSON	2, rue de Chanzy	N° 12 Courbevoie-1
19	ECOLE ELEMENTAIRE SIMONE VEIL	14, rue Magenta	N° 2 Asnières-sur-Seine
20	ECOLE ELEMENTAIRE SIMONE VEIL	14, rue Magenta	N° 2 Asnières-sur-Seine
21	ECOLE ELEMENTAIRE MICHELET "B"	46, rue Michelet	N° 2 Asnières-sur-Seine
22	ECOLE ELEMENTAIRE MICHELET "B"	46, rue Michelet	N° 2 Asnières-sur-Seine

ASNIERES-SUR-SEINE – LISTE DES BUREAUX DE VOTE

23	ECOLE ELEMENTAIRE MICHELET "A"	185, avenue d'Argenteuil	N° 2 Asnières-sur-Seine
24	ECOLE ELEMENTAIRE JULES FERRY	3, rue Jules Ferry	N° 2 Asnières-sur-Seine
25	ECOLE ELEMENTAIRE JULES FERRY	3, rue Jules Ferry	N° 2 Asnières-sur-Seine
26	ECOLE ELEMENTAIRE JULES FERRY	5, rue Jules Ferry	N° 2 Asnières-sur-Seine
27	ECOLE ELEMENTAIRE JULES FERRY	5, rue Jules Ferry	N° 2 Asnières-sur-Seine
28	CENTRE ROBERT LAVERGNE	11, rue Robert Lavergne	N° 2 Asnières-sur-Seine
29	CENTRE ROBERT LAVERGNE	11, rue Robert Lavergne	N° 2 Asnières-sur-Seine
30	ECOLE ELEMENTAIRE HENRI POINCARE "B"	23, rue Henri Poincaré	N° 2 Asnières-sur-Seine
31	ECOLE ELEMENTAIRE HENRI POINCARE "A"	25, rue Henri Poincaré	N° 2 Asnières-sur-Seine
32	ECOLE ELEMENTAIRE DESCARTES "B"	2, rue des Mourinoux	N° 2 Asnières-sur-Seine
33	ECOLE MATERNELLE MENIL	203, rue du Ménil	N° 2 Asnières-sur-Seine
34	ECOLE MATERNELLE DU PARC	111 bis, boulevard Voltaire	N° 2 Asnières-sur-Seine
35	ECOLE MATERNELLE FONTAINE	4 bis, rue H.G Fontaine	N° 2 Asnières-sur-Seine
36	ECOLE ELEMENTAIRE MAURICEAU	Rue Edmé Périer	N° 2 Asnières-sur-Seine
37	ECOLE MATERNELLE BOKANOWSKI	20, rue Georges Guynemer	N° 2 Asnières-sur-Seine
38	ECOLE MATERNELLE PIERRE BOUDOU	16, rue Pierre Boudou	N° 2 Asnières-sur-Seine
39	CAS - HÔTEL DE VILLE	16, place de l'Hôtel de Ville	N° 2 Asnières-sur-Seine
40	ECOLE ELEMENTAIRE FLACHAT	1, rue Henri Martin	N° 12 Courbevoie-1
41	ECOLE MATERNELLE MICHELET	155, avenue d'Argenteuil	N° 2 Asnières-sur-Seine
42	ECOLE ELEMENTAIRE DESCARTES "A"	2, rue des Mourinoux	N° 2 Asnières-sur-Seine
43	ECOLE ELEMENTAIRE – ELISABETH BADINTER	9, rue Sarah Bernhart	N° 2 Asnières-sur-Seine
44	ECOLE MATERNELLE NORMANDIE - Réfectoire	6, rue de Normandie	N° 12 Courbevoie-1

BUREAU DE VOTE N° 1	
Lieu de vote : MAIRIE	
1, place de l'hôtel de ville	
Nom de la rue	N° dans la rue
Allée Louis Juvet	Totalité
Place de l'hôtel de ville	Totalité
Rue Buffon	Totalité
Rue de la Comète	Du n°25 au n°29 Du n°28 au n°30
Rue du RPC Gilbert	Du n°1 au n°25
Rue Edmond Fantin	Totalité
Rue Ernest Billet	Totalité
Rue H.G Fontaine	Du n°2 au n°28
Rue Maurice Bokanowski	Du n°53 à la fin
Rue Pierre Brossolette	Du n°1 au n°7 Du n°2 au n°6
Rue Pierre Durand	Totalité
Rue Sadi Carnot	Totalité
BUREAU DE VOTE N° 2	
Lieu de vote : C.A.S. – ANCIEN TRIBUNAL D'INSTANCE	
16, place de l'hôtel de ville	
Nom de la rue	N° dans la rue
Avenue de la Marne	Du n°52 au n°74
Grande rue Charles de Gaulle	Du n°33 à la fin Du n°38 à la fin
Passage de la Grande Rue	Totalité
Rue Bapst	Du n°1 au n°19Q Du n°2 au n°18
Rue de Verdun	Du n° 2 à la fin
Rue Galliéni	Du n°27 à la fin
Rue Maurice Bokanowski	Du n°1 au n°21
BUREAU DE VOTE N° 3	
Lieu de vote : ECOLE ELEMENTAIRE H.G. FONTAINE	
4, rue H. G. Fontaine	
Nom de la rue	N° dans la rue
Impasse du Château	Totalité
Quai du Docteur Dervaux	Du n°41 au n°105
Quai du Docteur Dervaux face au n° 73	Totalité
Rue Barreau	Totalité
Rue du Château	Du n°33 au n°77 Du n°22 au n°66
Rue Duchesnay	Du n°1 à la fin
Rue Galliéni	Du n°2 au n°12
Rue Jean Dussourd	Du n°1 au n°31 Du n°2 à la fin
Rue Maurice Bokanowski	Du n°46 au n°80
Rue Maurice Pellerin	Totalité
BUREAU DE VOTE N° 4	
Lieu de vote : ECOLE MATERNELLE NORMANDIE	
12, rue de Normandie	
Nom de la rue	N° dans la rue
Grande rue Charles de Gaulle	Du n°1 au n°31 Du n°2 au n°36
Quai du Docteur Dervaux	Du n°37 au n°39
Rue Callot	Totalité
Rue de Normandie	Totalité
Rue du Château	Du n°1 au n°31 Du n°2 au n°20
Rue Edouard Cadol	Totalité
Rue Galliéni	Du n° 1 au n° 25
Rue Jean Dutilloy	Totalité
Rue Lucien Micaud	Totalité
Rue Roger Poncelet	Totalité
BUREAU DE VOTE N° 5	
Lieu de vote : ECOLE MATERNELLE NORMANDIE - 6, rue de Normandie	
Nom de la rue	N° dans la rue
Avenue de la Marne	Du n°2 au n°34
Quai du Docteur Dervaux	Du n°1 au n°35
Rue d'Anjou	Totalité
Rue de Bretagne	Totalité
Rue de l'Embranchement	Totalité
Rue de l'Orne	Totalité
Rue de l'Ouest	Totalité
Rue du Chemin Vert	Du n°2 à la fin
Rue du Maine	Totalité
Rue Pasteur	Du n°1 à la fin Du n°2 au n°18

BUREAU DE VOTE N°6 Lieu de vote : ECOLE MATERNELLE REJANE 2-6, rue de Nanterre		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Avenue de la Marne	Du n°39 au n°51	Du n°36 au n°46
Avenue de l'Union	Totalité	
Avenue Henri Barbusse	Du n°2 au n°54	
Place Princesse Palatine	Totalité	
Rue de Nanterre	Du n°2 au n°24	
Rue Denis Papin	Du n°2 au n°10	
Rue Franklin	Totalité	
Rue Waldeck Rousseau	Du n° 1 à la fin	
Villa Davoust	Totalité	
BUREAU DE VOTE N°7 Lieu de vote : ECOLE ELEMENTAIRE MAURICEAU Rue Edmé Périer		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Avenue d'Argenteuil	Du n° 45 au n° 89	
Cité Barat	Totalité	
Rue Albert Ier	Du n°2 à la fin	
Rue Baudoin	Totalité	
Rue Bernard Jugault	Du n°29 à la fin	Du n°28 à la fin
Rue de Colombes	Du n°17 au n°61	Du n°18 au n°50
Rue de Nanterre	Du n°35 au n°47	Du n°26 au n°46
Rue du Bac	Du n°2 au n°28	
Rue Emile Deschanel	Totalité	
Rue Paul Déroulède	Du n°1 à la fin	Du n°2 au n°16
Rue Retrou	Totalité	
Rue Rouget de Lisle	Totalité	
BUREAU DE VOTE N°8 Lieu de vote : ECOLE ELEMENTAIRE VOLTAIRE 60, rue de la Comète		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Allée de Berlin-Spandau	Totalité	
Avenue d'Argenteuil	Du n° 52 au n° 82	
Avenue Flammarion	Totalité	
Rue Auguste Thomas	Totalité	
Rue de la Comète	Du n° 1 au n° 23 et du n° 31 au n° 53	Du n° 32 au n° 48
Rue de la Concorde	Du n° 63 à la fin	
Rue du R.P. Christian Gilbert	Du n° 30 au n° 50	Du n° 27 au n° 47
Rue Georges Guynemer	Totalité	
Rue H. G. Fontaine	Du n° 30 à la fin	Du n° 17 à la fin
Rue Louis Vuitton	Totalité	
Villa Françoise	Totalité	
Villa Malakoff	Totalité	
BUREAU DE VOTE N°9 Lieu de vote : ECOLE ELEMENTAIRE H.G. FONTAINE 4, rue H.G. Fontaine		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Place des Victoires	Totalité	
Rue de la Concorde	Du n°1 au n°61	Du n°2 au n°30
Rue des Jardins	Totalité	
Rue Diderot	Du n°1 au n°19	Du n°2 au n°28
Rue du R. P. Christian Gilbert	Du n°2 au n°28	
Rue Pierre Brossolette	Du n°9 au n°39	Du n°10 au n°26
Rue Rabelais	Du n°2 au n°14Q	

BUREAU DE VOTE N°10	
Lieu de vote : ECOLE ELEMENTAIRE VOLTAIRE	
60, rue de la comète	
Nom de la rue	N° dans la rue
Place Jean-Jacques Rousseau	Totalité
Rue de la comète	Du n°50 à la fin
Rue de la Concorde	Du n°32 à la fin
Rue de Prony	Totalité
Rue Diderot	Du n°21 à la fin Du n°30 à la fin
Rue Georges Janin	Totalité
Rue Jean-Jacques Rousseau	Totalité
Rue Liouville	Totalité
Rue Montaigne	Totalité
Rue Montesquieu	Du n°7 à la fin Du n°22 à la fin
Rue Pierre Brossolette	Du n°41 à la fin
Rue Rabelais	Du n°1 à la fin Du n°16 à la fin
BUREAU DE VOTE N°11	
Lieu de vote : ECOLE SAINT-EXUPERY	
29, rue de Prony	
Nom de la rue	N° dans la rue
Avenue Gabriel Péri	Totalité
Boulevard Voltaire	Du n°29 au n°83 Du n°28 au n°76
Impasse des Bas	Totalité
Impasse Prony	Totalité
Rue Amélie Maria	Totalité
Rue Basly	Du n°2 à la fin
Rue d'Alembert	Totalité
Rue des Bas	Du n°1 au n°27 Du n°2 au n°62
Rue Dussau	Totalité
Rue Gustave Caillebotte	Totalité
Rue Louis Melotte	Du n°2 à la fin
Rue Louise	Totalité
Rue Picquart	Totalité
Rue Renan	Totalité
Rue Voisin	Totalité
Villa Beurier	Totalité
Villa Briffault	Totalité
Villa Poisson	Totalité
BUREAU DE VOTE N°12	
Lieu de vote : ECOLE ELEMENTAIRE H.G. FONTAINE	
4, rue H.G. Fontaine	
Nom de la rue	N° dans la rue
Boulevard Voltaire	Du n°1 au n°27 Du n°2 au n°26
Quai du docteur Dervaux	Du n°107 au n°153
Rue de l'église	Totalité
Rue du cardinal Verdier	Totalité
Rue du château	Du n°79 à la fin Du n°68 à la fin
Rue Duchesnay	Du n°2 à la fin
Rue Gambetta	Totalité
Rue Louis Vion	Totalité
Rue Marceau Delorme	Totalité
Rue Maurice Bokanowski	Du n°82 à la fin
Rue Montesquieu	Du n°1 au n°5 Du n°2 au n°20
Rue Pierre Brossolette	Du n°28 à la fin
BUREAU DE VOTE N°13	
Lieu de vote : ECOLE ELEMENTAIRE AULAGNIER	
87, rue Pierre Boudou	
Nom de la rue	N° dans la rue
Avenue des grésillons	Du n°34 au n°84
Quai Aulagnier	Du n°11 au n°147
Rue du Jardin Modèle	Totalité
Rue Novion	Totalité
Rue Pierre Boudou	Du n°1 au n°51 Du n°24 au n°66

BUREAU DE VOTE N°14 Lieu de vote : ECOLE ELEMENTAIRE AULAGNIER 87, rue Pierre Boudou	
Nom de la rue	N° dans la rue
Allée des Erables	Totalité
Avenue des grésillons	Du n°86 au n°174
Rue Armand Numès	Totalité
Rue Pierre Boudou	Du n°53 à la fin Du n°68 à la fin
Square André Gédalge	Totalité
Square Charles Delaunay	Totalité
Square Doudart de Lagrée	Totalité
Square Eugène Faillet	Totalité
Square François Fabié	Totalité
Square Héroult	Totalité
BUREAU DE VOTE N°15 Lieu de vote : ECOLE ELEMENTAIRE FLACHAT 48, rue de Chanzy	
Nom de la rue	N° dans la rue
Avenue Chevreul	Du n°36 à la fin
Avenue des chasseurs	Totalité
Avenue Dianoux	Totalité
Avenue du coq	Totalité
Avenue Faidherbe	Du n°1 au n°65 Du n°2 au n°46
Rue Balzac	Totalité
Rue de Champagne	Totalité
Rue des bruyères	Totalité
Rue des tilleuls	Totalité
Rue du Bourbonnais	Totalité
Rue du rocher	Totalité
Rue Pierre Joigneaux	Du n°1 au n°15 Du n°17 à la fin
Villa Faidherbe	Totalité
Villa Maurice	Totalité
Villa Paule	Totalité
BUREAU DE VOTE N°16 Lieu de vote : C.A.S. BELFORT 23, rue de Belfort	
Nom de la rue	N° dans la rue
Avenue Chevreul	Du n°2 au n°34
Rue de Belfort	Totalité
Rue de la sablière	Du n°52 à la fin
Rue de Rethonde	Totalité
Rue de Strasbourg	Totalité
Rue Denfert Rochereau	Du n°1 au n°7 Du n°2 au n°10
Rue du Guide	Totalité
Rue du Tintoret	Totalité
Rue Raphaël	Totalité
BUREAU DE VOTE N°17 Lieu de vote : ECOLE MATERNELLE FLACHAT 32, rue Parmentier	
Nom de la rue	N° dans la rue
Avenue des Cerisiers	Totalité
Avenue Faidherbe	Du n°67 à la fin Du n°48 à la fin
Avenue Jeanne	Totalité
Rue Chanzy	Du n°23 au n°33
Rue d'Alsace	Totalité
Rue de la Sablière	Du n°2 au n°50
Rue de Lorraine	Totalité
Rue Denfert Rochereau	Du n°9 au n°9Q
Rue Emile Agier	Totalité
Rue Parmentier	Du n°25 à la fin Du n°26 à la fin

BUREAU DE VOTE N°18	
Lieu de vote : ECOLE ELEMENTAIRE JEAN D'ORMESSON 2, rue de Chanzy	
Nom de la rue	N° dans la rue
Avenue Barbey	Totalité
Avenue Beaulieu	Totalité
Avenue Casimir	Totalité
Avenue Charcot	Totalité
Avenue Chauvard	Totalité
Avenue Chevallier	Totalité
Avenue de la Marne	Du n°1 au n°37B
Avenue de l'étoile	Totalité
Avenue de Montmorency	Totalité
Avenue des acacias	Totalité
Avenue Flachet	Totalité
Avenue La Lauzière	Totalité
Rue Auguste Bailly	Du n°2 à la fin
Rue du bois	Totalité
Rue Steffen	Totalité
Square Gay Lussac	Totalité
Villa La Lauzière	Totalité
BUREAU DE VOTE N°19	
Lieu de vote : ECOLE ELEMENTAIRE SIMONE VEIL 14, rue Magenta	
Nom de la rue	N° dans la rue
Avenue des Bains	Totalité
Avenue Henri Barbusse	Du n°122 à la fin
Avenue Imbart Latour	Totalité
Rue des Bourguignons	Du n°52 au n°110
Rue du Bac	Du n°67 à la fin Du n°56 à la fin
Rue du Chalet	Totalité
Rue Henri Moreau	Totalité
Rue Henri Say	Totalité
Rue Magenta	Du n°87 à la fin Du n°62 à la fin
Villa Aubert	Totalité
Villa des Roses	Totalité
Villa du Chalet	Totalité
Villa Sainte Anne	Totalité
Villa Senlis	Totalité
BUREAU DE VOTE N°20	
Lieu de vote : ECOLE ELEMENTAIRE SIMONE VEIL 14, rue Magenta	
Nom de la rue	N° dans la rue
Allée Haag	Totalité
Avenue Caroline	Totalité
Avenue de Colombes	Totalité
Avenue de la Cigale	Totalité
Avenue des Marronniers	Totalité
Avenue du Bac	Totalité
Avenue du Manoir	Totalité
Avenue Henri Barbusse	Du n°56 au n°120
Avenue Sainte Anne	Totalité
Avenue Solférino	Totalité
Avenue Teissonnières	Totalité
Rue Albert Ier	Du n°1 au n°21
Rue Amélie	Totalité
Rue de Nanterre	Du n°1 au n°33
Rue du Bac	Du n°1 au n°65 Du n°30 au n°54
Rue Dupré	Totalité
Rue Magenta	Du n°1 au n°85 Du n°2 au n°60
Rue Saint Augustin	Totalité
Villa des Basses-Bruyères	Totalité

BUREAU DE VOTE N°21		
Lieu de vote : ECOLE ELEMENTAIRE MICHELET "B"		
46, rue Michelet		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Avenue d'Argenteuil	Du n°91 au n°123	
Passage des Capucines	Totalité	
Rue Albert Ier	Du n°23 à la fin	
Rue André Cayron	Totalité	
Rue Bidel	Totalité	
Rue de Colombes	Du n°63 à la fin	Du n°52 à la fin
Rue des Bourguignons	Du n°112 au n°140	
Rue des Champs	Totalité	
Rue Lehot	Du n°1 au n°37	Du n°2 au n°42
Villa Pauline	Totalité	
Villa Villebois Mareuil	Totalité	
BUREAU DE VOTE N°22		
Lieu de vote : ECOLE ELEMENTAIRE MICHELET "B"		
46, rue Michelet		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Avenue d'Argenteuil	Du n°125 au n°187	Du n°102 au n°174
Avenue des Trois Communes	Totalité	
Avenue Ferron	Totalité	
Avenue Guillemain	Du n°1 au n°5	Du n°2 au n°8
Impasse Laville	Totalité	
Place Michelet	Totalité	
Rue Courte	Totalité	
Rue de l'Alma	Du n°1 au n°23	
Rue des Bourguignons	Du n°142 à la fin	
Rue des Parisiens	Du n°7 à la fin	Du n°114 à la fin
Rue Laure Fiot	Totalité	
Rue Lehot	Du n°39 à la fin	Du n°44 à la fin
Rue Michelet	Totalité	
Rue RPC Gilbert	Du n°81 à la fin	
Rue Sainte Sophie	Totalité	
Villa de l'Union	Totalité	
Villa des Fleurs	Totalité	
Villa René	Totalité	
Villa Suzanne	Totalité	
BUREAU DE VOTE N°23		
Lieu de vote : ECOLE ELEMENTAIRE MICHELET "A"		
185, avenue d'Argenteuil		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Avenue Guillemain	Du n°9 au n°11	Du n°10 à la fin
Avenue Molière	Totalité	
Boulevard Voltaire	Du n°119 à la fin	Du n°122 à la fin
Impasse Retrou	Totalité	
Rue de l'Alma	Du n°25 à la fin	
Rue du Ménil	Du n°11 au n°59	
Rue du R.P.C. Gilbert	Du n°59 au n°79	Du n°66 à la fin
Rue Lemâtre	Totalité	
BUREAU DE VOTE N°24		
Lieu de vote : ECOLE ELEMENTAIRE JULES FERRY		
3, rue Jules Ferry		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Avenue de Lamartine	Totalité	
Avenue Marcelline	Totalité	
Place de la République	Totalité	
Rue André Deveze	Totalité	
Rue de l'Abbé Lemire	Du n°1 au n°33	Du n°2 au n°20
Rue du Ménil	Du n°177 au n°211	Du n°174 au n°230
Rue Emile Zola	Du n°81 au n°137	Du n°90 au n°154
Rue Gaston Bonnier	Du n°1 à la fin	
Rue Jules Ferry	Totalité	
Rue Scheurer Kestner	Totalité	
Rue Thiers	Totalité	
Rue Victor Hugo	Du n°47 à la fin	Du n°46 à la fin

BUREAU DE VOTE N°25		
Lieu de vote : ECOLE ELEMENTAIRE JULES FERRY		
3, rue Jules Ferry		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Rue Christophe	Totalité	
Rue de l'abbé Glatz	Totalité	
Rue du capitaine Bossard	Totalité	
Rue du Ménil	Du n°94 au n°172	
Rue du Président Kruger	Totalité	
Rue Emile Zola	Du n°1 au n°79	Du n°2 au n°88
Rue Gilbert Rousset	Du n°35 à la fin	Du n°42 à la fin
Rue Maurice Laisney	Totalité	
Rue Paul Doumer	Totalité	
Villa Rouveyrol	Totalité	
BUREAU DE VOTE N°26		
Lieu de vote : ECOLE ELEMENTAIRE JULES FERRY		
5, rue Jules Ferry		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Allée Pierre de Coubertin	Totalité	
Allée Soufflot	Totalité	
Allée Visconti	Totalité	
Boulevard Pierre de Coubertin	Totalité	
Chemin des Courtilles	Totalité	
Chemin du fossé de l'aumône	Totalité	
Place Le Vau	Totalité	
Rue Adolphe Briffault	Totalité	
Rue de l'abbé Lemire	Du n°35 à la fin	Du n°22 à la fin
Rue Jules Hardouin-Mansart	Totalité	
Square Chalgrin	Totalité	
BUREAU DE VOTE N°27		
Lieu de vote : ECOLE ELEMENTAIRE JULES FERRY		
5, rue Jules Ferry		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Avenue d'Argenteuil	Du n°266 au n°362	
Avenue Saint Joseph	Totalité	
Rue du Ménil	du n°211 bis à la fin	
Rue Victor Hugo	Du n°1 au n°45	Du n°2 au n°44
Villa Marcella	Totalité	
BUREAU DE VOTE N°28		
Lieu de vote : CENTRE ROBERT LAVERGNE		
11, rue Robert Lavergne		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Avenue de la redoute	Du n°5 à la fin	Du n°34 à la fin
Rue Bernard Jussieu	Totalité	
Rue Charles Linné	Totalité	
Rue de Freycinet	Du n°29 à la fin	Du n°36 à la fin
Rue Emile Zola	Du n°156 à la fin	
BUREAU DE VOTE N°29		
Lieu de vote : CENTRE ROBERT LAVERGNE		
11, rue Robert Lavergne		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Allée de la Redoute	Totalité	
Allée Mickaël Lefebvre	Totalité	
Avenue d'Argenteuil	Du n°364 au n°388	
Avenue de la Redoute	Du n°1 au n°3b	Du n°2 au n°32
Impasse Emile Zola	Totalité	
Résidence les Aubépines	Totalité	
Rue du Ménil	Du n°232 à la fin	
Rue Emile Zola	Du n°139 à la fin	
Rue Robert Lavergne	Totalité	

BUREAU DE VOTE N°30		
Lieu de vote : ECOLE ELEMENTAIRE HENRI POINCARE - B		
23, rue Henri Poincaré		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Avenue Claude Bernard	Totalité	
Avenue des Frères Lumière	Totalité	
Centre Commercial Nord	Totalité	
Résidence les Edelweiss	Totalité	
Résidence les muguets	Totalité	
Rue des Mourinoux	Du n°83 à la fin	Du n°22 à la fin
Rue du 18 juin 1940	du n°1 à la fin	
Rue Henri Poincaré	Du n°1 au n°23	Du n°2 au n°36
BUREAU DE VOTE N°31		
Lieu de vote : ECOLE ELEMENTAIRE HENRI POINCARE - A		
25, rue Henri Poincaré		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Avenue du docteur Fleming	Totalité	
Centre commercial est	Totalité	
Parvis Pierre de Coubertin	Totalité	
Résidence les capucines	Totalité	
Résidence les gentianes	Totalité	
Rue Edouard Branly	Totalité	
Rue Henri Poincaré	Du n°25 à la fin	Du n°38 à la fin
Rue Ladji Doucouré	Totalité	
Rue Teddy Riner	Totalité	
BUREAU DE VOTE N°32		
Lieu de vote : ECOLE ELEMENTAIRE DESCARTES - B		
2, rue des Mourinoux		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Avenue Becquerelle	Totalité	
Avenue Jules Durand	Totalité	
Rue de Freycinet	Du n°1 au n°27	Du n°2 au n°34
Rue Gaston Bonnier	Du n°2 à la fin	
BUREAU DE VOTE N°33		
Lieu de vote : ECOLE MATERNELLE MENIL		
203, rue du Ménil		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Avenue d'Argenteuil	Du n°176 au n°264	
Avenue des Tuyas	Totalité	
Avenue Frédéric Roustan	Totalité	
Avenue Marianne Roustan	Totalité	
Passage Homette	Totalité	
Rue Albert de Mun	Totalité	
Rue du Ménil	Du n°99 au n°175	
Rue Gilbert Rousset	Du n°1 au n°33	Du n°2 au n°40
Rue Jean Jaurès	Totalité	
Rue Jeanne D'Arc	Totalité	
Villa Jean Charles	Totalité	
BUREAU DE VOTE N°34		
Lieu de vote : ECOLE MATERNELLE DU PARC		
111 bis, boulevard Voltaire		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Avenue d'Argenteuil	Du n°84 au n°100	
Rue de l'Alma	Du n°2 à la fin	
Rue des Frères Chausson	Totalité	
Rue des Parisiens	Du n°1 au n°5	Du n°2 au n°12
Rue du R.P.C. Gilbert	Du n°49 au n°57	Du n°52 au n°64
Rue Malakoff	Totalité	

BUREAU DE VOTE N°35		
Lieu de vote : ECOLE MATERNELLE FONTAINE		
4 bis, rue H.G. Fontaine		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Avenue d'Argenteuil	Du n°1 au n°43	Du n°2 au n°50
Avenue de la Marne	Du n°91 à la fin	
Place Aristide Briand	Totalité	
Rue Auguste Mayet	Totalité	
Rue de Colombes	Du n°1 au n°15	Du n°2 au n°16
Rue de la comète	Du n°2 au n°26	
Rue de la promenade	Totalité	
Rue de Nanterre	Du n°63 à la fin	Du n°62 à la fin
Rue Edmé Périer	Totalité	
Rue H.G. Fontaine	Du n°1 au n°15	
Rue Henri Pigeon	Totalité	
Rue Joseph Michel Heymann	Totalité	
Rue Mauriceau	Du n°15 à la fin	Du n°22 à la fin
BUREAU DE VOTE N°36		
Lieu de vote : ECOLE ELEMENTAIRE MAURICEAU		
Rue Edmé Périer		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Avenue de la Marne	Du n°53 au n°89	
Avenue Jean-Baptiste Baudouin	Totalité	
Avenue Pinel	Totalité	
Rue Bernard Jugault	Du n°1 au n°25	Du n°2 au n°24
Rue de Nanterre	Du n°49 au n°61	Du n°48 au n°60 bis
Rue Mauriceau	Du n°1 au n°13	Du n°2 au n°20
Rue Paul Déroulède	Du n°18 à la fin	
Rue Robert Aylé	Totalité	
Rue Waldeck Rousseau	Du n° 2 à la fin	
BUREAU DE VOTE N°37		
Lieu de vote : ECOLE MATERNELLE BOKANOWSKI		
20, rue Georges Guynemer		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Avenue Sainte Lucie	Totalité	
Boulevard Voltaire	Du n°85 au n°117	Du n°78 au n°118
Rue Alphonse Kappler	Totalité	
Rue de la comète	Du n°55 à la fin	
Rue des Bas	Du n°29 au n°91	
Rue du contrat social	Totalité	
Rue du Ménil	Du n°1 au n°9	Du n°2 au n°36
Rue Edouard Manet	Totalité	
Rue Elie Jaulin	Totalité	
Rue Georges Seurat	Totalité	
Rue Jacques David	Totalité	
Rue Louis Melotte	Du n°1 au n°25	
Rue Paul Gillet	Du n°2 à la fin	
Rue Pierre Auguste Renoir	Totalité	
Rue Trarieux	Totalité	
BUREAU DE VOTE N°38		
Lieu de vote : ECOLE MATERNELLE PIERRE BOUDOU		
16, rue Pierre Boudou		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Avenue des Grésillons	Du n°2 au n°32	
Quai Aulagnier	Du n°1 au n°9	Du n°2 à la fin
Quai du Docteur Dervaux	Du n°155 à la fin	
Résidence Aulagnier	Totalité	
Résidence Voltaire	Totalité	
Rue Daniel	Totalité	
Rue de la Parfumerie	Totalité	
Rue Pierre Boudou	Du n°2 au n°22	

BUREAU DE VOTE N°39	
Lieu de vote : CAS – HOTEL DE VILLE	
16, place de l'Hôtel de Ville	
Nom de la rue	N° dans la rue
Avenue de la Marne	Du n°76 à la fin
Impasse du Général Mangin	Totalité
Rue Bapst	Du n°21 à la fin Du n°20 à la fin
Rue du Général Mangin	Totalité
Rue Félix Faure	Totalité
Rue Galliéni	Du n°14 à la fin
Rue Jean Dussourd	Du n°33 à la fin
Rue Maurice Bokanowski	Du n°23 au n°51Q Du n°24 au n°44
Villa Traversière	Totalité
BUREAU DE VOTE N°40	
Lieu de vote : ECOLE ELEMENTAIRE FLACHAT	
1, rue Henri Martin	
Nom de la rue	N° dans la rue
Avenue Max de Nansouty	Totalité
Impasse des Carbonnets	Totalité
Rue Benoît Malon	Totalité
Rue Chanzy	Du n°35 à la fin Du n°2 à la fin
Rue des Bourguignons	Du n°2 au n°50
Rue Henri Martin	Totalité
Rue Parmentier	Du n°1 au n°23 Du n°2 au n°24
Rue Paul Bert	Totalité
Rue Pilaudo	Totalité
Rue Roger Campestre	Totalité
Rue Silvain	Totalité
Square Paul Bert	Totalité
Villa Pilaudo	Totalité
BUREAU DE VOTE N°41	
Lieu de vote : ECOLE MATERNELLE MICHELET	
155, avenue d'Argenteuil	
Nom de la rue	N° dans la rue
Avenue de la Gaité	Totalité
Avenue des trois frères	Totalité
Avenue Guillemin	Du n°13 à la fin
Passage Lorne	Totalité
Rue Bourdarie Lefure	Totalité
Rue des Bas	Du n°93 à la fin
Rue du Fossé de l'Aumone	Totalité
Rue du Ménil	Du n°61 au n°97 Du n°38 au n°92
Rue Mortinat	Totalité
Rue Paul Gillet	Du n°1 à la fin
Rue Robert Dupont	Totalité
Rue Trouillet Derel	Totalité
BUREAU DE VOTE N°42	
Lieu de vote : ECOLE ELEMENTAIRE DESCARTES - A	
2, rue des Mourinoux	
Nom de la rue	N° dans la rue
Allée des Zinnias	Totalité
Avenue de l'égalité	Totalité
Avenue d'Orgemont	Totalité
Avenue Henri Robert	Totalité
Les Genêts	Totalité
Rue des Mourinoux	Du n°1 au n°81 Du n°2 au n°20
Rue du 18 juin 1940	Du n°2 à la fin
Rue neuve des Mourinoux	Totalité
Rue Sœur Valérie	Totalité

BUREAU DE VOTE N°43 Lieu de vote : ECOLE ELEMENTAIRE ELISABETH BADINTER 9, rue Sarah Bernhart	
Nom de la rue	N° dans la rue
Allée André Lefebvre	Totalité
Allée Camille du Gast	Totalité
Allée Flaminio Bertoni	Totalité
Allée Henri Chapron	Totalité
Allée Paul Magès	Totalité
Allée Thérèse	Totalité
Avenue des Grésillons	du n°176 à la fin
Avenue Laurent Cély	Totalité
Mail Anatoli Karpov	Totalité
Place Marie Picheri	Totalité
Quai Aulagnier	Du n°149 au n°225
Rue Bernard Palissy	Totalité
Rue des Caboeufs Prolongée	numéros pairs
Rue Eugénie Eboué	Totalité
Rue Henri Bergson	Totalité
Rue Jacqueline Auriol	Totalité
Rue Louis Armand	Totalité
Rue Maria Montessori	Totalité
Rue Marie Curie	Totalité
Rue Olympe de Gouges	Totalité
Rue Pierre Curie	Totalité
Rue Sarah Bernhardt	Totalité
Rue Vladimir Kramnik	Totalité
Rue Yvonne de Gaulle	Totalité
BUREAU DE VOTE N°44 Lieu de vote : ECOLE MATERNELLE NORMANDIE - REFECTOIRE 6, rue de Normandie	
Nom de la rue	N° dans la rue
Allée des Anciens Combattants	Totalité
Avenue de la Marne	Du n° 48 au n° 50 Q
Impasse Sesquez	Totalité
Rue de la Station	Totalité
Rue de Verdun	Du n° 1 à la fin
Rue Maurice Bokanowski	Du n° 2 au n° 22 Q



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES HAUTS DE SEINE

Arrêté DCL/BRGE n°2019-77 du 12 avril 2019
modifiant l'arrêté DCL/BRGE n° 2018-273 du 17 décembre 2018
portant nomination des membres de la commission de contrôle
chargés de la régularité des listes électorales dans la commune de Sèvres

**LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE,
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

Vu les dispositions du code électoral et notamment ses articles L 18 nouveau et L19 nouveau,

Vu la loi organique n° 2016-1046 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne autre que la France pour les élections municipales,

Vu la loi n° 2016-1048 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales,

Vu le décret n° 2018-350 du 14 mai 2018 portant application de la loi organique n° 2016-1046 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne autre que la France pour les élections municipales et de la loi n° 2016-1048 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales,

Vu l'instruction du Ministre de l'Intérieur du 21 novembre 2018 relative à la tenue des listes électorales et des listes électorales complémentaires,

Vu la proposition du maire de Sèvres,

Vu l'arrêté 2018-273 du 17 décembre 2018 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargés de la régularité des listes électorales pour la commune de Sèvres,

Sur la proposition du Secrétaire Général de la préfecture,

.../...

ARRÊTE

Article 1^{er} : l'article 1 de l'arrêté 2018-273 est modifié comme suit :

Conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal		Conseillers municipaux appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal		Conseillers municipaux appartenant à la troisième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal	
Titulaires		Titulaire		Titulaire	
1	M. Michel JIAUME	1	M. Jean-Pierre FORTIN	1	Mme Anne-Marie de LONGEVIALLE-MOULAI
2	M. Jacques VILLEMUR				
3	M. Jean-François PACE				

Article 2 : les autres articles restent inchangés.

Article 3 : Le secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine, le maire de la commune de Sèvres, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général,

Vincent BERTON



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES HAUTS DE SEINE

Arrêté DCL/BRGE n° 2019-78 du 12 avril 2019
Modifiant l'arrêté DCL/BRGE n° 2018-254 du 17 décembre 2018
portant nomination des membres de la commission de contrôle
chargés de la régularité des listes électorales dans la commune de Châtenay-Malabry

**LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE,
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

Vu les dispositions du code électoral et notamment ses articles L 18 nouveau et L19 nouveau,

Vu la loi organique n° 2016-1046 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne autre que la France pour les élections municipales,

Vu la loi n° 2016-1048 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales,

Vu le décret n° 2018-350 du 14 mai 2018 portant application de la loi organique n° 2016-1046 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne autre que la France pour les élections municipales et de la loi n° 2016-1048 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales,

Vu l'instruction du Ministre de l'Intérieur du 21 novembre 2018 relative à la tenue des listes électorales et des listes électorales complémentaires,

Vu la proposition du maire Châtenay-Malabry.

Vu l'arrêté 2018-254 du 17 décembre 2018 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargés de la régularité des listes électorales pour la commune de Châtenay-Malabry,

Sur la proposition du Secrétaire Général de la préfecture,

.../...

ARRÊTE

Article 1^{er} : l'article 1 de l'arrêté 2018-254 est modifié comme suit :

Conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal		Conseillers municipaux appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal		Conseillers municipaux appartenant à la troisième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal	
Titulaires		Titulaire		Titulaire	
1	Mme Taousse GUILLARD	1	M. Christian LEMOINE	1	Mme Guy MINVIELLE
2	Mme Claudie BOUCHARD				
3	Mme Janie-Noële HELIES				
Suppléants		Suppléant		Suppléant	
4	M. Marc FEUGERE	2	M. Paul VERHÉE		
5	M. Franck DEBRAY				
6					

Article 2 : Les autres articles restent inchangés.

Article 3 : Le secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine, le maire de la commune Châtenay-Malabry, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général.

Vincent BERTON

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination des Politiques Interministérielles
et Ingénierie Territoriale

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>